

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 décembre 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de M. Kamel EL FEDIL*), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (*pouvoir de Michael THOMAS*), Mme Stéphanie BANCAL (*pouvoir de Mme Françoise GUYARD*), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE, Mme Pascale RENAUD (*pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Marie BOELLE (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Arnaud MERCIER (*pouvoir de Mme Martine SCHMIT*), M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Jean-François PEUMERY*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Gilles PANCHER (*pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Françoise GUYARD (*pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL*), M. Jean-Roch GAILLET, M. Kamel EL FEDIL (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir à Mme Pascale RENAUD*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Marie BOELLE*), M. Michel SAPORTA, Mme Martine SCHMIT (*pouvoir à M. Arnaud MERCIER*), Mme Lilliane HATTRY, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*), M. Roland de HEAULME, M. Michaël THOMAS (*pouvoir à M. Olivier LEBRUN*).

Secrétaire de séance : M. Olivier COLLO

Date de convocation : 29 novembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55

N° de l'ordre du jour :

2011.12.18 : Convention de partenariat conclue par Versailles Grand Parc avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines (CCIV), la Direction Départementale à la Cohésion Sociale (DDCS), le Trianon Palace de Versailles et la

Banque Populaire Val de France, dans le cadre du Trophée des femmes chefs d'entreprise 2012.

□ M. Laurent DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2010-02-02 du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice, notamment la compétence développement économique ;

Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 29 décembre 2006 portant définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu l'article L 5216-8 du code général des collectivités territoriales précisant les dispositions financières des collectivités territoriales ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est compétente en termes de développement économique pour renforcer la promotion du territoire et l'attraction de nouvelles entreprises.

La CAVGP organise donc le Trophée des femmes chefs d'entreprise 2012. Ce trophée a pour but de valoriser l'entreprenariat au féminin du territoire de Versailles Grand Parc et de permettre aux femmes chefs d'entreprise d'échanger au sein d'un réseau.

Versailles Grand Parc a ainsi conclu des partenariats avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines, la Direction Départementale à la Cohésion Sociale, le Trianon Palace Hôtel de Versailles et la Banque Populaire Val de France.

Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines

Versailles Grand Parc s'est rapproché de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines (CCIV) afin d'établir un partenariat permettant d'offrir aux lauréates du trophée une aide économique personnelle participant au dynamisme économique du territoire de la CAVGP.

Il a donc été entendu que la CCIV sera partenaire officiel de l'évènement « Trophée des femmes chefs d'entreprise de Versailles Grand Parc, édition 2012 ». A ce titre la CCIV s'est engagée :

- à fournir le fichier des femmes chefs de PME du territoire commun à Versailles Grand Parc et à la CCIV ;
- à offrir en dotation à chacune des trois lauréates du Trophée une formation professionnelle d'une valeur de 500€, d'une durée de deux jours ;
- à communiquer à la fois sur l'évènement que constitue le Trophée des femmes chefs d'entreprise, et sur les lauréates une fois celles-ci désignées, à travers ses moyens de communication (site Internet, journal de la CCIV notamment).

En contrepartie, Versailles Grand Parc s'engage à citer la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise / Yvelines comme partenaire officiel de l'évènement. Le logo de la CCIV sera présent sur tous les documents et supports de communication du Trophée, qu'ils soient sous forme papier ou numérique. Un représentant de la CCIV participera au jury de sélection des lauréates. La CCIV sera présente lors de la cérémonie du 4 juillet 2012 et remerciée en tant que partenaire officiel.

Partenariat avec la Direction Départementale à la Cohésion Sociale des Yvelines

La DDCS sera partenaire officiel de l'évènement « Trophée des femmes chefs d'entreprise de Versailles Grand Parc », édition 2012.

A ce titre la Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité (D.R.D.F.E) des Yvelines s'est engagée à verser à Versailles Grand Parc une subvention de trois mille euros, dont une partie est spécifiquement destinée à l'achat d'un MacBook Pro qui sera offert à la lauréate du Trophée « Coup de cœur – Parcours professionnel ou personnel », et le reste est utilisé à la participation aux frais globaux.

En contrepartie, Versailles Grand Parc s'engage à citer la Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité comme partenaire officiel de l'évènement. Un représentant de la DDCS participera au jury de sélection des lauréates. La DDCS et la DRDFE seront présentes et remerciées lors de la cérémonie du 4 juillet 2012.

Partenariat avec le Trianon Palace Hôtel de Versailles

Versailles Grand Parc s'est rapproché du Trianon Palace Hôtel de Versailles.

Il a donc été entendu que le Trianon Palace sera partenaire officiel de l'évènement « Trophée des femmes chefs d'entreprise de Versailles Grand Parc, édition 2012 ». A ce titre le Trianon Palace s'est engagé à offrir à chacune des trois lauréates une entrée journée en semaine pour deux personnes, donnant accès à la piscine, au sauna, au hammam et à la salle de fitness, et valable dès la remise des prix le 4 juillet 2012 et sans limite de validité.

En contrepartie, Versailles Grand Parc s'engage à citer le Trianon Palace comme partenaire officiel de l'évènement. Le logo du Trianon sera présent sur tous les documents et supports de communication du Trophée, qu'ils soient sous forme papier ou numérique. Le Trianon Palace sera présente lors de la cérémonie du 4 juillet 2012 et remercié en tant que partenaire officiel.

Partenariat avec la Banque Populaire Val de France

La Banque Populaire Val de France sera partenaire officiel de l'évènement « Trophée des femmes chefs d'entreprise de Versailles Grand Parc », édition 2012.

A ce titre la Banque Populaire Val de France s'est engagée à verser à Versailles Grand Parc la somme de cinq cents euros, destinée à l'achat d'un MacBook Pro qui sera offert à la lauréate du Trophée « Jeune entreprise de moins de trois ans ». La somme sera versée en 2011.

En contrepartie, Versailles Grand Parc s'engage à citer la Banque Populaire Val de France comme partenaire officiel de l'évènement. Le logo de la Banque Populaire Val de France sera présent sur tous les documents et supports de communication du Trophée, qu'ils soient sous forme papier ou numérique. La Banque Populaire Val de France sera présente et remerciée lors de la cérémonie du 4 juillet 2012.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'une part, la Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines, le Trianon Palace d'autre part et la Banque Populaire Val de France d'autre part ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

